



Quimper, le 09 OCT. 2015

**Madame la Maire**  
**Mairie**  
**Mairie de Taulé**  
**29670 TAULE**

Madame la Maire,

Par courrier en date du 17 juillet 2015, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental concernant le projet de la commune de St-Jean-du-Doigt pour la révision de son Plan d'occupation des sols (P.O.S) et sa transformation en Plan local d'urbanisme (P.L.U.).

Après examen par les services du Conseil départemental, ce document appelle les commentaires suivants :

1. Dans le domaine routier, concernant les routes départementales :

L'Agence Technique Départementale de St Pol de Léon rappelle que les marges de recul en bordure des routes départementales hors agglomération sont les suivantes :

- RD 58, catégorie 1, 100 mètres car classée voie Express
- RD 769, catégorie 2, 25 m
- RD 19, catégorie 2, 25 m
- RD 73, catégorie 2, 25 m

Des modifications seront à apporter dans le règlement (page 50 et 67). En effet, le recul des constructions par rapport à l'axe de la voie, (ou à l'axe futur quand des travaux de redressement ou d'élargissement sont prévus), ne pourra être inférieur à **15 m** en bordure des routes départementales de 3ème catégorie non classées en grande circulation (dispositions applicables à la RD n° 73, entre la limite communale avec Morlaix et celle avec Locquéolé).

2. Dans le domaine des espaces naturels, des randonnées et des paysages :

Concernant les zones humides, il vous a proposé d'ajouter les dispositions suivantes pour le règlement : « *sont interdits en Azh (p 62) et Nzh (p 74) les constructions, dépôts divers, création de plan d'eau et imperméabilisation* » (en plus des préconisations déjà présentes).

Concernant la randonnée, aucune indication du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ne figure sur les documents graphiques.

Au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'urbanisme, le règlement du PLU peut préciser le tracé et les caractéristiques des sentiers piétonniers et des itinéraires cyclables. Ces tracés pourraient être utilement reportés (hors voiries) sur le règlement graphique général ou patrimonial. Le GR34 y figure comme liaison douce sans mention du PDIPR. Les autres itinéraires inscrits au PDIPR pourraient aussi être mentionnés.

Par ailleurs, le règlement pourrait préciser la nécessité de conserver l'aspect naturel des chemins inscrits au PDIPR et de leurs abords.

Le plan des sentiers inscrits au PDIPR du rapport de présentation (p. 52) serait également à actualiser. Il conviendrait à ce titre d'intégrer les tracés des itinéraires « les deux vallées », « Locquéolé et ses sites » tel qu'inscrits au PDIPR et de rectifier le tracé Le le bois de Lannigou. Ces itinéraires et le GR34, inscrits au PDIPR, mériteraient enfin d'être mentionnés dans le réseau piéton (p. 49)

Le plan joint correspond au PDIPR à jour sur la commune de Taulé. Les données géographiques (SIG) des itinéraires concernés, calées à l'échelle cadastrale, sont disponibles sur simple demande au Service des espaces naturels et des paysages du Conseil départemental.

Au sein des services du Conseil départemental, votre dossier est suivi par Caroline LE BIHAN, coordinatrice territoriale à la Mission des coopérations territoriales, Direction générale des services, que vous pouvez joindre au 02.98.76.64.38 ou par courriel : [caroline.lebihan@finistere.fr](mailto:caroline.lebihan@finistere.fr).

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

*Cordialement,*

**Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente,  
Présidente de la Commission  
Territoires et environnement**

  
**Armelle HURUGUEN**

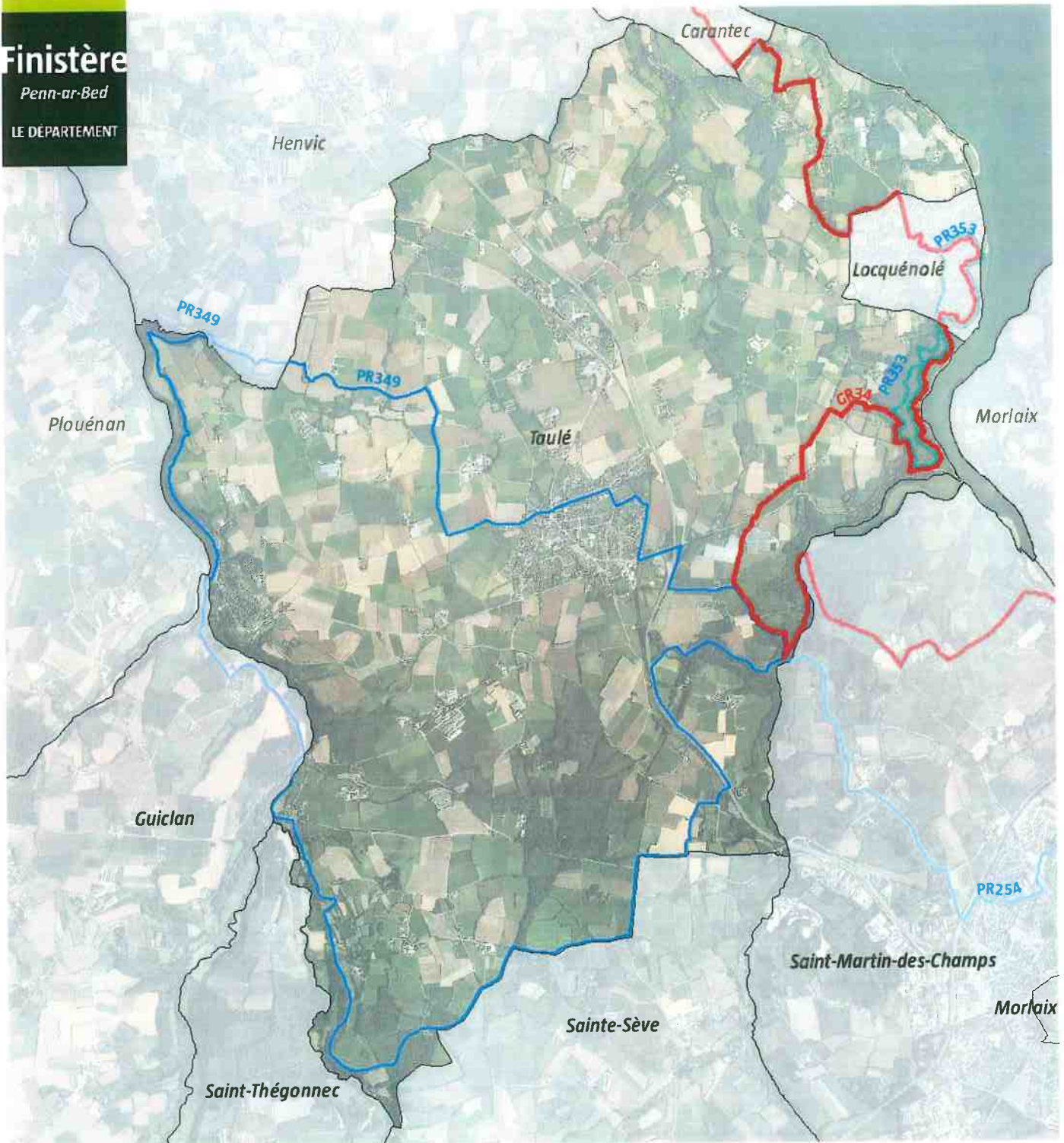


**Finistère**


*Penn-ar-Bed*

LE DÉPARTEMENT


## Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) - Commune de Taulé




### Itinéraires structurants inscrits au PDIPR sur la commune de Taulé

 GR34 (pédestre)

### Itinéraires PR inscrits au PDIPR sur la commune de Taulé

 PR254 - La vallée de la Pennelé (pédestre)

 PR349 - Les deux vallées (pédestre)

 PR353 - Locquénoilé et ses sites (pédestre)

0 0,75 1,5 km



